



REGLEMENT DU CONCOURS D'ILLUMINATION DE NOËL

Article 1

Le concours est ouvert aux habitants et commerçants de la commune de FROSSAY, après inscription avant le samedi 8 décembre 2018.

Article 2

Le concours consiste en l'illumination et la décoration des maisons en lotissement ou villages, ou des commerces, l'objectif étant d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Article 3

Chacun peut s'inscrire en retournant à la Mairie le bulletin d'inscription disponible à la mairie, en téléchargement sur le site www.frossay.fr ou encore par email à elodie.leduc@frossay.fr. Pour la protection de l'environnement, il est préférable d'utiliser des ampoules basse consommation.

Article 4

Le concours des illuminations de Noël portera sur différentes catégories :

- Maisons décorées avec ou sans jardin, visibles de la rue et de nuit.
- Fenêtres et/ou balcons décorés, visibles de la rue et de nuit.
- Commerces.
- Lotissement et Village

Le concours prend en compte la qualité de l'agencement des illuminations et décorations de Noël (effet d'ensemble), le sens artistique (l'originalité) et la visibilité pour le public (critère d'animation de la voie publique).

Article 5

Le concours des illuminations de Noël est organisé par le Maire et la commission illuminations de Noël.

Le concours est jugé sur place par un jury composé d'élus.

Article 6

Droit à l'image : les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées, et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune.

Article 7

La municipalité se réserve le droit d'annuler le présent concours en cas d'un faible nombre de participants. L'annulation du présent concours ne peut faire en aucun cas l'objet d'une compensation quelconque.

Article 8

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.

Il s'agit d'un concours convivial, qui permettra, en participant à l'illumination de Noël, d'améliorer l'esthétique de la Commune et cela pour le plaisir de tous.